

**COMMUNE DE SERVAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DEL2024-5**

**L'an deux mil vingt-quatre**

**Le quinze février**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

**Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, CREPEL, LEGRAIS-BOUCHER**

**Excusés : Mmes FREBAULT, LAURENT, M. REYNAUD**

**Secrétaire de séance : M. PETITJEAN**

Date de Convocation : 8 février 2024

**OBJET : LOCATION DE L'APPARTEMENT 2 PLACE DE L'EGLISE : FIXATION DU MONTANT DU LOYER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation du logement communal situé 2 place de l'Eglise sont terminés. Il s'agit d'un appartement de type 4 d'une surface habitable de 85,7 m<sup>2</sup>.

Il précise qu'un dossier de diagnostic immobilier a été établi par le cabinet Juris Diagnostics Immobiliers en date du 9 janvier 2024 et, par conséquent, ledit logement peut être mis en location.

Aussi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le montant du loyer à appliquer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le loyer mensuel du logement situé 2 place de l'Eglise à la somme de sept cent euros (700,00 €) ;
- **INDIQUE** que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

